Comment répondre à un mail avec Gmail?

Dernière modification: 06 avril 2022

Résumé

Ce tutoriel explique comment répondre à un courriel avec Gmail, le service de messagerie proposé par Google. Vous pouvez répondre uniquement à l'expéditeur de l'e-mail ou à l'ensemble des destinataires.

Prérequis

- Posséder un ordinateur, smartphone, ou tablette
- Avoir une connexion Internet
- Système d'exploitation sous Windows, Android, IOS ou autres
- Avoir un compte Gmail

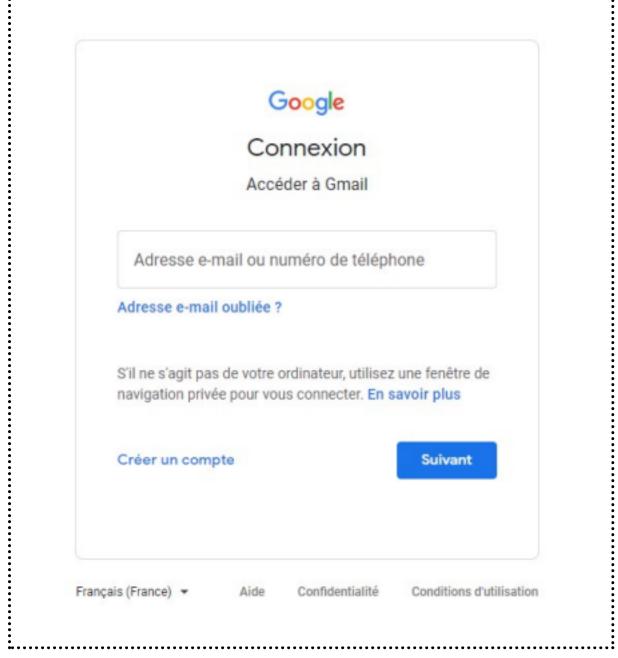
Étape 1

Accéder à votre messagerie

Si vous n'êtes pas connecté à votre messagerie, **cliquez** <u>ici</u> ou sur **Gmail** en haut à droite de l'écran d'accueil Google :



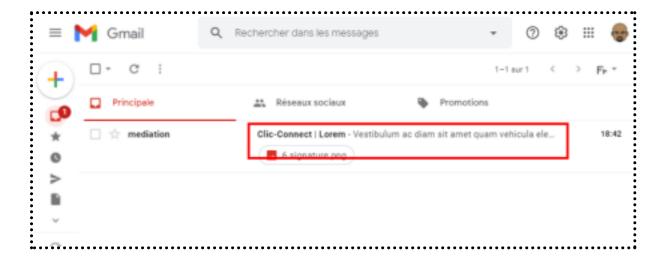
Saisissez votre adresse Gmail ou votre numéro de téléphone et votre mot de passe. Puis **cliquez** sur **Suivant** :



Étape 2

Répondre à un message

Dans la liste des messages reçus, **cliquez** pour ouvrir le message :



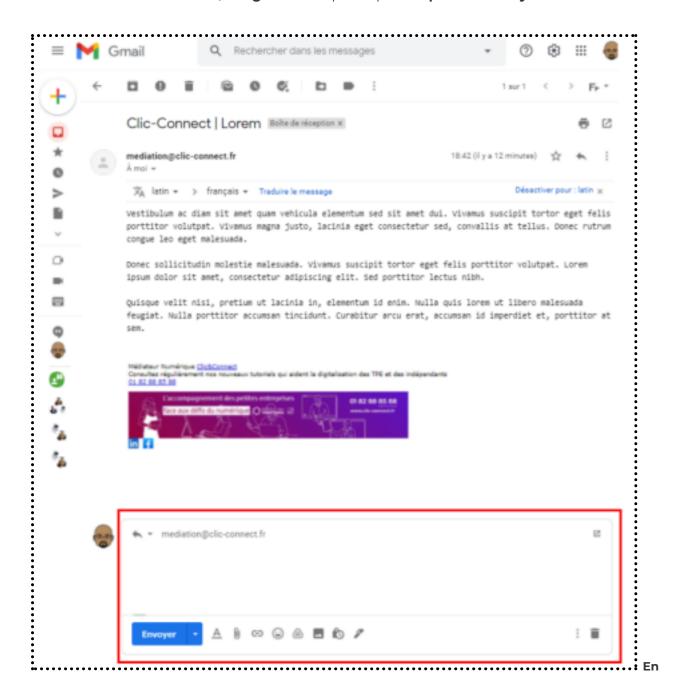
Étape 3

Ouvrir la fenêtre répondre et écrire votre réponse

En bas du message, cliquez sur le bouton Répondre :



Une nouvelle fenêtre s'ouvre, rédigez votre réponse puis cliquez sur Envoyer :



- haut du message se trouve :
- Un raccourci pour répondre
- Transférer, pour partager le message avec d'autres destinataires avec les pièces jointes
- Les 3 points verticaux donnent accès à d'autres fonctionnalités :

Bon à savoir

Répondre à tous répondra à toutes les adresses indiquées en copie CC (Copie conforme). Les destinataires en Cci (Copie cachée) ne recevront pas le message.

Plus d'informations sur le tutoriel Comment gérer efficacement sa boite mail?

Étape 4

Envoyer votre réponse

En bas à gauche, cliquez sur Envoyer :

Pour aller plus loin - liens utiles

• FAO Gmail – Répondre à un e-mail

Licence

Ce tutoriel est mis à disposition sous les termes de la Licence Ouverte 2.0 (ou cc by SA). Ce tutoriel a été produit dans le cadre du projet Clic&Connect. L'objectif est d'accompagner les petites structures économiques dans leurs besoins d'acquisition d'outils numériques et de leur permettre d'accéder aux dispositifs publics mis en place visant à maintenir, développer et pérenniser l'activité des TPE. Tous les éléments reproduits dans les captures d'écran sont la propriété des sites desquels ils sont tirés.